

**COMPTE RENDU DE SÉANCE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
17 octobre 2024**

Le conseil d'établissement se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, M. Jean-Hugues Mota.

15 voix délibératives portées par 14 membres présents dont 1 en possession d'une procuration dont 3 en visio. Le quorum (10) étant atteint, la séance commence à 16h20.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu sont effectuées par Veronique ECALLE secrétaire de séance.

Présents : voir liste d'émargement

Excusés : voir liste d'émargement

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Nombre de votants	15
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	15

Point 2 : Budget et participation financière des familles aux voyages scolaires de début d'année.

En raison d'un calendrier contraint, il est nécessaire de valider les projets présentés dont leur budget et la participation financière des familles de façon à autoriser les dépenses et les recettes y affaissant.

Ils sont présentés un par un à partir d'un support individuel de synthèse financière projeté à l'assemblée.

M. le proviseur indique les conditions de participation aux voyages scolaires 2024-25 qui tiennent compte des échanges de l'année passée.

2 voyages scolaires maximum par an tous dispositifs confondus dont 1 seul sportif en 1^{ère} et terminale.

Priorité donnée aux élèves sans participation primant sur le niveau de compétence.

Les personnels sont limités à 9 jours d'accompagnement dont 5 jours ouvrés augmentés des jours pendant lesquels leur remplacement est intégralement assuré.

Un jour ouvré correspond aux jours effectivement travaillés dans une entreprise ou une administration (généralement du lundi au vendredi inclus)

Nombre de votants	15
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	15

La séance est levée à 17h

La secrétaire



HCMV le 15 novembre 2024

Le président



DECISION N°6 / LFIMD / 2024-2025
Relative aux droits à acquitter par les familles
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Le Proviseur du lycée français International Marguerite Duras,

Vu la délégation de pouvoir en faveur du chef d'établissement en gestion directe : lycée français international Marguerite Duras, Ho Chi Minh Ville, Vietnam décidée par Mme SCHERRER EFFOSSE, directrice générale de l'AEFE en date du 28 août 2023;

Vu la présentation des voyages et de leur budget lors du conseil d'établissement du 17/10/2024

Vu la présentation du PROZAP Escalade et de son budget lors du conseil d'établissement du 17/10/2024

Décide :

Article 1 : Tarifs en Euros des voyages scolaires programmés au titre de l'année scolaire 2024/2025

PROJETS VOYAGES PRIMAIRE COLLEGE ET LYCEE	TARIFS EN EUROS par élève
• Projet ZAP Football cycle 3 Hanoi	455 €
• Projet ZAP Badmington BANGKOK	523 €
• Projet EDD Hanoi	440 €
• Projet ZAP Echecs BANGKOK	370 €
• Projet voyage à Hoi an	310 €
• Projet voyage à DAK LAK	150 €
• Projet voyage à Dien Bien Phu	430 €
• PROZAP Escalade participation établissement extérieur (élèves)	235 €
• PROZAP Escalade participation établissement extérieur (enseignants)	295 €
• PROZAP Escalade participation familles Duras	140 €

Article 2 : Conditions de paiement

L'ensemble de ces tarifs font l'objet d'une facture exigible selon les modalités portées sur celle-ci.

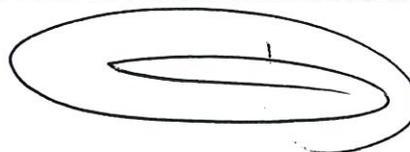
Article 3 : Recours

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,

Ordonnateur secondaire
Jean Hugues Mota



A Ho Chi Minh Ville, le 22/10/2024